

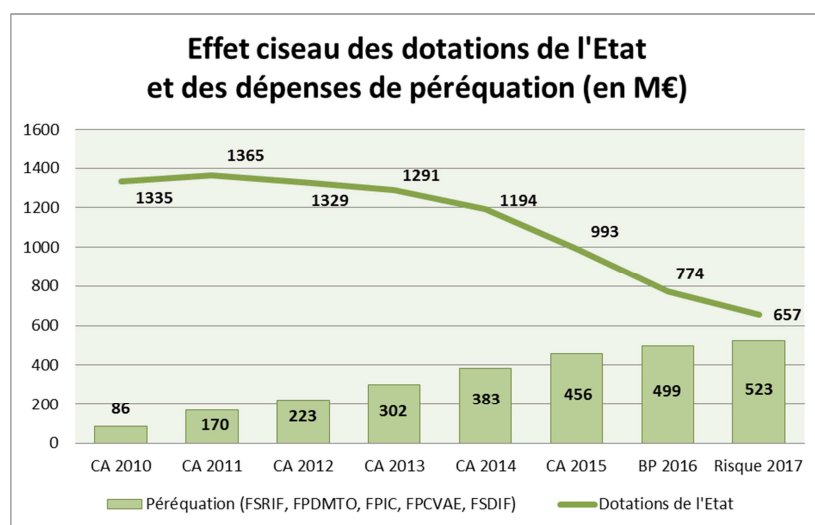
## Communication sur le débat d'orientation budgétaire 2017

Les orientations budgétaires pour 2017 présentées au Conseil de Paris s'inscrivent dans un contexte de contraintes accrues sur les ressources de la collectivité parisienne, sous l'effet de la poursuite du double mouvement de baisse des dotations et de hausse de la péréquation. Malgré une perte de recettes de plus d'1 milliard d'euros depuis 2010, nous poursuivons avec détermination la mise en œuvre de nos priorités et notamment notre programme d'investissement de mandature (PIM) de 10 Md€. Au vu de la perspective modérée de reprise de la croissance et du maintien à un niveau élevé du chômage, Paris fait le choix d'un niveau d'investissement élevé (1,7 Md€) pour soutenir l'activité et l'emploi et faire de Paris une métropole innovante, résiliente et durable.

Notre ambition repose sur une stratégie financière constante. Celle-ci implique, en fonctionnement, une exigence de sérieux, la stabilité de la fiscalité directe locale et la mobilisation de nouveaux potentiels de recettes, visant à consolider notre autofinancement. Le maintien à un niveau élevé de notre épargne brute en 2017 nous permettra ainsi de contenir encore à un niveau modéré notre endettement et d'asseoir la soutenabilité financière de notre programme de mandature.

### *I/ Une stratégie financière et budgétaire saine malgré des contraintes externes importantes*

**Si Paris, comme toutes les collectivités françaises, subit la baisse des dotations, elle doit en outre faire face à des dépenses nouvelles croissantes de péréquation. Ce double « choc » a entraîné une perte de ressources de plus d'1 milliard d'euros depuis 2010, soit l'équivalent de la perte de 12% de nos ressources de fonctionnement. C'est une évolution historique tant en volume qu'en rythme.**



La situation de Paris est à ce titre singulière puisque tout en contribuant à l'effort de redressement des comptes publics, Paris a vu ses **contributions aux différents fonds de péréquation**<sup>1</sup> multipliées par 5 depuis 2010. Cette contribution atteint désormais plus 500 M€ et tend en 2017 à se rapprocher du niveau de la DGF dont bénéficie Paris, qui versera bientôt plus aux fonds de péréquation qu'elle ne reçoit de dotations. Paris est plus que jamais la collectivité la plus solidaire de France, puisqu'elle finance plus de 54% de la solidarité financière (péréquation) francilienne et plus de 20% de la solidarité financière nationale entre collectivités.

<sup>1</sup> Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), Fonds de solidarité des communes (et des départements) de la région Ile de France (FSRIF et FDSRIF), Fonds de péréquation des DMTO, Fonds de péréquation de la CVAE.

Paris, métropole régionale et capitale au rayonnement international, porte par ailleurs des **charges de centralité significatives**, estimées à plus de 700 M€ / an toutes politiques confondues (transport, sécurité, social,..) au vu de la part de non Parisiens bénéficiant de nos différentes politiques.

Dans ce contexte, **le bénéfice de l'atténuation de la baisse des dotations annoncée par le Président de la République pour le bloc communal, n'allègera pas l'effort de Paris de moitié** comme dans les autres communes. Le bénéfice de cette annonce est en effet évalué à 48 M€ sur près de 200 M€ de baisse de dotations prévue en 2017, soit environ un quart de l'effort, car la baisse des dotations ne porte que sur la seule dotation communale, amputée pour Paris depuis deux ans par un mécanisme de DGF départementale négative et ceci indûment du fait d'une DGF départementale dérogatoire depuis 2004 (qui a fait perdre à Paris plus de 100 M€/an).

### *Une sobriété en fonctionnement réaffirmée au service de la qualité de nos interventions*

Les contraintes pesant sur les ressources de la collectivité parisienne et notre engagement ferme vis-à-vis des Parisiens de stabilité des taux de fiscalité directe locale nous conduisent à redoubler d'attention en matière de **maîtrise des dépenses de fonctionnement** et dans la **mobilisation de recettes nouvelles**.

En 2017, les **dépenses réelles de fonctionnement seront ainsi maîtrisées** à un niveau proche de 2016 grâce notamment à la reconduction de la démarche des deux premiers plans d'économies réalisés en 2015 et 2016 à un niveau sensiblement équivalent d'une centaine de millions. Cet exercice implique un réexamen systématique de nos champs et modalités d'intervention afin d'innover pour faire évoluer nos modes d'intervention, d'accroître l'efficacité de nos politiques publiques et d'allouer au mieux les moyens au service des Parisiens. La mobilisation de l'ensemble des adjoints et de l'administration permet ainsi à nouveau en 2017 de poursuivre la modernisation de la collectivité parisienne avec des réformes majeures comme celle de la lutte contre les incivilités et l'évolution du statut de Paris.

**L'optimisation du fonctionnement de l'administration et les efforts de simplification** des procédures permettront, dans le respect d'un juste équilibre entre les créations et les redéploiements de postes, de limiter la progression de la masse salariale malgré des mesures externes, qui ont tendance à la faire progresser.

En 2017, **la Ville de Paris poursuivra sa politique de ressources humaines tournée vers les services publics** et continuera d'accompagner **l'ouverture de nouveaux services publics** au bénéfice des Parisiens. Par ailleurs, dans la continuité du plan pluriannuel 2013-2016 qui a permis l'accès à la Fonction Publique de près de 1 000 agents contractuels, la Ville poursuivra sa politique de lutte contre l'emploi précaire avec le prolongement de ce plan et la possibilité offerte pour 250 agents supplémentaires d'être titularisés.

La **masse salariale devrait évoluer de 2,9 % par rapport au BP 2016** sous l'effet principalement de l'évolution du point d'indice de la fonction publique et de la mise en œuvre de la réforme « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) et ainsi que de la poursuite de développement du service public et de l'ouverture de nouveaux équipements.

### *Le maintien d'un niveau élevé d'autofinancement*

Afin de limiter l'érosion tendancielle de nos ressources liée à la baisse des dotations et à la croissance de la péréquation, nous chercherons à nouveau en 2017 à mobiliser **des leviers nouveaux de recettes, sans augmenter les taux de fiscalité directe locale des Parisiens**. Certaines dispositions dépendant

toutefois de l'examen du projet de loi de finances 2017 en cours au Parlement, nous souhaitons exposer ici ces pistes que nous serons amenés à préciser d'ici au vote du budget en décembre.

En 2017, conformément à nos engagements de mandature, **les taux d'impôts directs locaux des Parisiens demeureront stables**. Avec des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière limités (respectivement 13,38% et 5,13%), la pression de la fiscalité directe locale sur les Parisiens restera inférieure de près de moitié aux taux moyens nationaux. Ainsi, pour une famille avec deux enfants vivant à Paris, la **taxe d'habitation est en moyenne de 481 € contre 1098 € pour la moyenne des grandes villes<sup>2</sup>**.

Parmi les principaux postes de recettes, le **produit de la fiscalité immobilière (DMTO)** devrait se maintenir à un niveau proche de celui constaté en 2016 (1,3 Md€) au vu du nombre élevé de transactions liées notamment au contexte de taux bas et à la bonne tenue du marché parisien.

**Les recettes de fiscalité économique (CVAE et CFE)** devraient également se maintenir à un niveau élevé (1,4 Md€ en incluant les dotations de compensation) avec toutefois une perte de dynamique significative et durable. Le transfert de la part communale de CVAE à la Métropole du Grand Paris est certes compensé par le mécanisme des attributions de compensation mais la dynamique reste dans les caisses de la Métropole. Quant à la perspective de transfert de la moitié de la part départementale de la CVAE à la Région Ile de France prévue dans loi de finances initiale pour 2017, totalement injustifiée en l'absence de transfert de compétences à financer, elle aura pour effet un transfert indu de la dynamique de cette recette économique, qui sera captée par la Région en l'absence de nouvelle compétence régionale. Au total ces deux phénomènes feront perdre à Paris environ 20M€ par an.

**Nous comptons par ailleurs pouvoir mobiliser en 2017 de nouveaux leviers fiscaux incitatifs pour renforcer notre politique du logement**. Au vu du faible niveau de la taxe d'habitation et de la taxe foncière à Paris, les propriétaires de résidences secondaires bénéficient aussi de notre engagement fiscal de stabilité de la fiscalité directe locale, alors même que notre intention première est de compenser le coût de l'immobilier à Paris et son poids relatif dans le budget des Parisiens résidents. Le bénéfice de cet avantage fiscal n'incitant pas aujourd'hui les non-résidents permanents à remettre leurs biens sur le marché, une évolution des modalités d'imposition des résidences secondaires à la taxe d'habitation et à la taxe foncière serait de nature à rééquilibrer l'effort fiscal et à soutenir nos objectifs en matière de politique du logement. De telles évolutions en loi de finances 2017 pourraient utilement être complétées par des dispositions relatives à la taxe de séjour, en vue de rétablir une égalité de traitement entre hôtellerie classée et meublés de tourisme non classés loués par l'intermédiaire des plateformes.

Notre **politique ambitieuse en matière de logement social**, qui prend entre autres la forme de **conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux, à l'origine de recettes exceptionnelles** significatives, nous conduira par ailleurs à inscrire en 2017 un niveau de recettes de loyers capitalisés sensiblement identique à celui de 2016. Ces opérations de conventionnement qui permettent de transformer en logements sociaux une partie du parc privé des bailleurs participent d'une protection des locataires qui sont ainsi mieux protégés dans le cadre du logement social et bénéficient d'une amélioration de leur habitat à cette occasion.

Nous poursuivrons par ailleurs en 2017 notre politique de **dynamisation des recettes** issues de l'exploitation du patrimoine de la Ville. La négociation de redevances significativement plus élevées à

---

<sup>2</sup> Enquête réalisée par l'Observatoire du FORUM pour la Gestion des Villes sur la fiscalité 2016 des grandes collectivités locales (<http://www.forum-gv.com/>).

l'occasion des renouvellements de concessions nous permettra de confirmer en 2017 la croissance de ces recettes. La **mise en œuvre de l'Appel à idées Pavillons**, qui a permis de réaliser une vaste opération de sourcing auprès d'opérateurs privés et d'associations, nous permettra par exemple d'optimiser l'occupation d'une vingtaine de sites dont la Ville est propriétaire, alors qu'ils étaient inoccupés ou voyaient leurs baux arriver à échéance.

Enfin, dans un contexte de préparation de la municipalisation du contrôle du stationnement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, qui modifiera substantiellement les modalités du contrôle et les équilibres financiers de la politique de stationnement, les **recettes de droits de stationnement** devraient être confirmées en 2017 à leur niveau de 2016. La stagnation du taux de respect du paiement du stationnement à 10% (hors stationnement résidentiel) - incivilité qui est à l'origine d'un manque à gagner de recettes de l'ordre de 300 M€ par an pour la Ville – implique de ne pas relâcher le renforcement des moyens de contrôle mis en œuvre conjointement avec la Préfecture de police, qui devraient être soutenus par la poursuite du déploiement du paiement virtuel.

La conjonction de la baisse des dotations et de la hausse de la péréquation constituent un « choc financier majeur », ainsi que l'a qualifié la Chambre régionale des comptes dans son rapport de mai dernier, dont les effets « devraient affecter négativement l'épargne brute » à nouveau en 2017. Pour gérer cet impact, la Ville entend poursuivre ses efforts en matière « d'accentuation de la politique de sobriété en matière de dépenses » et de « modernisation des recettes ». Ces efforts nous permettent d'envisager le **maintien de l'épargne brute à un niveau élevé en 2017**, supérieur à 400 M€, bien au-delà de l'obligation réglementaire.

Cet autofinancement élevé associé au maintien d'objectifs ambitieux de **recettes propres d'investissement aux alentours de 500M€, notamment sur le compte foncier** à hauteur à nouveau de 200 M€ permettent de limiter le recours à l'endettement.

### *Un endettement modéré associé à une stratégie de diversification de nos financements*

**En 2017, Paris restera ainsi une des collectivités les moins endettée de France**, comme l'a également relevé la Chambre régionale des comptes jugeant que le recours à l'emprunt était maîtrisé et que la dette augmentait « à un rythme voisin de celui de la mandature précédente ». Pour mémoire, Paris présente en 2016 un ratio de dette par habitant nettement inférieur au ratio par habitant des grandes métropoles françaises avec une dette de 2060 euros par habitant, contre 2800 à 4000 euros dans les autres grandes métropoles. Avec un taux d'endettement rapporté à ses recettes de fonctionnement de 59% en 2015, Paris présente ainsi un endettement bien inférieur à celui des grandes villes (86%) et de l'ensemble des collectivités locales (74%).

Malgré cet endettement modéré, **nous nous attacherons à poursuivre la diversification de nos sources de financement en vue de limiter notre dépendance et notre exposition aux taux d'intérêt**. La Ville de Paris bénéficie de la confiance des investisseurs, comme le démontre son taux moyen d'emprunt depuis le début de l'année 2016, s'établissant à 1,29% pour une maturité moyenne de 17,1 ans. La Ville de Paris s'est ainsi vue confirmer en octobre par l'agence Standard & Poor's sa note « AA » au vu de sa « qualité de crédit intrinsèque » et même revalorisée à « perspective stable » (suite au relèvement de la note de l'État français de « perspective négative » à « stable » (les collectivités françaises ne pouvant en toute état de cause être mieux notées que l'État).

Notre volonté de **diversification de nos financements se traduit par la recherche de mobilisation d'une épargne responsable (ISR)**. La Ville a ainsi été une des premières collectivités françaises à émettre des **Climate bonds en 2015** et envisage de recourir à nouveau à ce type d'épargne souhaitant

l'orienter vers le financement de projets tournés vers le développement durable. En complément en 2017, nous envisageons le lancement d'une émission de *Social bonds*, dédiés au financement de projets dans le champ du logement, de la solidarité et de l'éducation.

En 2017, Paris s'attachera par ailleurs à **consolider la qualité de la gestion en s'engageant notamment dans la démarche expérimentale de certification** en partenariat avec la Cour des comptes, la Chambre régionale des comptes Ile de France et les directions générale et régionale des finances publiques. La Ville souhaite être pionnière aux côtés des premières collectivités et en partenariat étroit avec l'État et les juridictions financières en vue d'amorcer cette démarche d'amélioration de la transparence et de la qualité de nos comptes, de maîtrise des risques et de meilleure gestion de notre patrimoine.

## *II/ Des politiques publiques ambitieuses*

Le programme d'investissement pour la mandature (PIM) présenté en décembre dernier devant le Conseil de Paris, d'un montant de 10 Mds€, traduit le volontarisme et la singularité de notre municipalité en matière d'investissement public. **La déclinaison du PIM en 2017 devrait ainsi nous conduire à inscrire des crédits de paiement de l'ordre de 1,7 Md€.** Les Parisiens seront associés à la construction du Paris de demain grâce au budget participatif, avec une enveloppe de plus de 100 M€ de crédits d'investissement dans le cadre de l'engagement de mandature de réserver une enveloppe de 5 % du PIM aux Parisiens.

Comme il l'a été présenté aux Maires d'arrondissements, l'ensemble des projets de nouveaux équipements et d'aménagement sur l'espace public est désormais soumis à un examen systématique au vu de nos objectifs de sobriété. Cette préoccupation pour la **sobriété des investissements permet de questionner les fonctionnalités en lien avec les usages et la durabilité des équipements ou aménagements** dans le cadre d'une méthode partagée.

Ce débat d'orientations budgétaires 2017 est l'occasion de donner une image du déploiement du PIM depuis son adoption, en reprenant les grands axes qui le structurent. **6 Mds€** d'autorisations de programme ont été ouvertes ou seront proposées à l'ouverture sur les exercices 2015 – 2017, soit **61%** des 10 Mds€ du PIM.

	PIM (M€)	AP 2015-2017 (M€)	% AP 2015-2017 / PIM
Augmenter l'offre de logement et développer la mixité sociale	2 950	1 542	52%
Transformer Paris en ville verte, ouverte et apaisée	1 882	1 288	68%
Développer les transports publics à l'échelle du Grand Paris	900	297	33%
Favoriser le vélo, les circulations douces et les mobilités alternatives	160	68	42%
Promouvoir la transition énergétique	460	358	78%
Faire de Paris un laboratoire de l'économie circulaire	40	28	70%
Agir pour une ville plus propre	169	83	49%
Promouvoir l'attractivité de Paris	363	243	67%
L'éducation à Paris : investir dans la qualité des enseignements	907	603	66%
Organiser une ville solidaire	568	323	57%
Rendre la culture accessible à tous	313	265	85%

Valoriser notre mémoire commune	182	226	124% <sup>3</sup>
Créer, rénover et moderniser les équipements sportifs pour les parisiens	377	219	58%
Développer une politique de prévention et de sécurité ambitieuse	100	58	57%
Modernisation des implantations administratives	231	244	106% <sup>4</sup>
Budget participatif	372	215	58%
<b>Total général (M€)</b>	<b>9 975</b>	<b>6 060</b>	<b>61%</b>

### *La poursuite d'objectifs ambitieux en matière de politique du logement*

Le logement des Parisiens est la priorité de la mandature. Notre objectif est d'atteindre 30 % de logements sociaux en 2030 en favorisant la mixité sociale. Pour développer une offre de logements accessibles, la Ville s'est ainsi fixée l'objectif de **10 000 nouveaux logements par an**. Pour relever ce défi, notre collectivité activera toutes les filières de production de logements, telles que la préemption, la transformation de bureaux en logements, ou encore le conventionnement.

Le développement d'une offre accessible passera également par la mobilisation du parc privé. Grâce à des contreparties garanties par la Ville aux propriétaires, le **dispositif Multiloc** permettra de lutter contre la vacance et de mettre en location des appartements pour les classes moyennes à des prix inférieurs au marché. D'autre part, la Ville lancera un plan de transformation de **1000 chambres de bonne en logements** : il s'agit de faire de ces espaces des logements décents et accessibles.

Enfin, la Ville continuera à développer des solutions d'hébergement pour les personnes sans domicile, en veillant à privilégier systématiquement l'accès et le maintien dans le logement. Le dispositif **Louez solidaire** permettant la sortie d'hôtel des familles vers un logement sera par exemple doublé sur la mandature pour atteindre 2000 appartements mobilisés.

### *Une solidarité renouvelée à l'égard des plus vulnérables*

Dans le champ des politiques sociales, les engagements pris dans le **cadre du pacte de lutte contre la grande exclusion, grande cause de la mandature**, se traduiront cette année encore de manière très concrète, avec l'ouverture d'une bagagerie, d'un restaurant solidaire, ou encore d'un espace solidarité insertion pour les familles. Cette priorité se décline également dans le plan de mobilisation de la collectivité parisienne pour l'accueil des réfugiés, qui se traduira notamment par l'ouverture du centre d'accueil humanitaire.

Dans un contexte d'urgence humanitaire - Paris étant traversée par des flux migratoires sans précédent - le déploiement du **dispositif de premier accueil des réfugiés**, implanté sur deux sites, l'un dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et l'autre à Ivry et administré par Emmaüs Solidarité, se poursuivra début 2017 dans le cadre de l'initiative conjointe avec l'Etat, en vue d'atteindre un nombre de places suffisant au vu du nombre d'arrivées journalières sur la capitale.

Dans le **champ des personnes âgées**, la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement se traduira sur le territoire parisien par le développement de nouveaux projets pour lutter

<sup>3</sup> La sur-inscription en AP tient au fait que les opérations concernées bénéficient de mécénat et de financements externes qui viennent abonder les montants initiaux prévus au PIM

<sup>4</sup> La sur-inscription en AP tient à l'opération relative à l'immeuble Bédier et est à rapporter aux recettes tirées de l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris » (site Morland)

contre l'exclusion et l'isolement. Ces projets permettront d'accélérer la mise en œuvre de plates formes dédiés à l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

La ville poursuit son action en matière de **modernisation de ses établissements de santé**. 2017 constitue une étape importante avec la généralisation des horaires d'ouverture élargis (8h-19h) et l'aboutissement du chantier de leur informatisation. L'année 2017 sera la première année de fonctionnement du centre dentaire Binet modernisé, et celle de la mise en chantier de la modernisation de deux de ces centres (Epée de Bois 5ème, et Au Maire Volta 3ème).

La **clôture des Assises Parisiennes de la Santé en 2017** permettra d'orienter les actions de la ville en matière de santé publique à partir de priorités qui auront été partagées très largement avec les professionnels et institutionnels du secteur de la santé, mais également avec les parisiens. Qu'elle passe par le soutien à l'action associative ou l'activité de ses services, la politique parisienne en matière de prévention et d'offre de soins dans un objectif de réduction des inégalités territoriales de santé se nourrira de cet exercice de démocratie sanitaire inédit à Paris.

La Ville maintiendra sa politique de soutien aux projets visant à garantir un **égal accès de tous aux services publics parisiens**. La Ville poursuivra sa politique ambitieuse d'ouvertures de places en structures d'accueil pour personnes en situation de handicap. Par ailleurs, 119 opérations de mise en accessibilité de la ville sont planifiées.

La Ville poursuivra son engagement en faveur de la lutte contre les discriminations et en faveur des droits humains, déjà renforcé à la suite des attentats de 2015, avec le soutien aux associations agissant au plan local et le réseau parisien de repérage des discriminations (RePaRe). L'attention se poursuivra également autour de la promotion et de la mémoire de l'identité LGBT de la capitale. Au terme d'un important travail de concertation, des plans d'actions pour l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations seront mis en place dans une dimension transversale à l'ensemble des directions sur le modèle d'un budget sensible au genre.

### *Construire une ville durable*

L'année 2017 marquera une étape importante avec l'adoption d'un **nouveau Plan Climat Air Energie de Paris**. L'action ambitieuse de la Ville se poursuit pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables et adapter notre territoire aux effets du dérèglement climatique.

La **rénovation de 4500 logements sociaux** et le **dispositif « Eco-rénovons Paris : objectif 1000 immeubles »** se poursuivront avec le lancement d'un deuxième appel à candidature. Les actions sur le bâti municipal monteront en puissance notamment avec le deuxième **contrat de performance énergétique des écoles** (70 établissements concernés en 2017), et le **programme de rénovation et de supervision des centres thermiques**.

L'année 2017 sera également celle d'avancées majeures pour **les baignades urbaines**, avec l'ouverture d'une baignade publique dans le bassin de la Villette et le lancement des études pour la création d'une baignade publique dans le lac Daumesnil. A ces deux projets s'ajoutera la poursuite du travail pour reconquérir la qualité de l'eau de la Seine et faire ainsi en sorte qu'elle puisse redevenir baignable.

La Ville poursuivra sa **politique d'extension de la végétation**. Outre l'ouverture de 30 hectares de nouveaux jardins aujourd'hui en projet (Chapelle-Charbon, extension du Parc Martin Luther King, ZAC Paul Bourget, jardin du Boulevard Victor) ou en phase travaux (Truillot, Soleil-

Pixéricourt ...), la création de rues végétales dans 4 nouveaux arrondissements, la végétalisation des grandes places et la réalisation de 100 hectares de murs et toitures végétalisés vont contribuer à atteindre cet objectif.

Parallèlement, l'amélioration des déplacements par **le développement des alternatives aux modes de transports polluants** restera une priorité. Conformément au plan vélo, de nombreux aménagements de nouvelles pistes cyclables, et notamment le Réseau express vélo (REVE) et des projets issus du budget participatif seront mis en chantier. Le nouveau contrat pour le futur service Vélib', parisien et métropolitain, sera préparé et attribué en 2017. Le déploiement des nouvelles bornes de recharge accélérée BELib' se poursuivra.

**En matière de transports collectifs**, la Ville poursuivra le projet de bouclage du tramway T3. Elle continuera également à apporter des financements importants pour les projets de prolongement de la ligne 14, ou encore pour l'adaptation des stations de la ligne 11. Le programme d'aménagements de voirie en faveur du réseau de bus connaîtra une montée en charge, dans le cadre des travaux d'accompagnement de la restructuration du réseau de bus parisien. La Ville contribuera aux travaux menés par le STIF sur le bipôle Gare du Nord-Gare de l'Est ou sur des projets interdépartementaux tels que l'arrivée du tramway T9 à Porte de Choisy ou du TZen 5 à Bibliothèque.

Le principal mode de déplacement à Paris, la marche, fera l'objet d'une **stratégie innovante Paris Piéton**. Présentée au Conseil de Paris, celle-ci permettra de structurer les actions en faveur des piétons et d'expérimenter de nouveaux dispositifs sur l'espace public. L'objectif de **reconquête de l'espace public** en faveur des modes actifs (marche et vélo) se traduira par la livraison des premiers aménagements sur l'anneau routier de la Place des Fêtes, une préfiguration de reconquête des contre-allées sur la place de la Nation, et de multiples projets d'amélioration du confort du piéton. Enfin pour désencombrer les trottoirs, le programme de création des 20 000 places de stationnement 2RM sera accéléré.

Le **plan de lutte contre la pollution** entrera dans une 2<sup>e</sup> phase. Les aides financières permettant un accompagnement des particuliers et des professionnels vers des modes de déplacement non polluants seront reconduites. **L'apaisement de la ville** sera poursuivi grâce aux aménagements de piétonisation des Berges rive droite, aux opérations mensuelles Champs Elysées piétons, à la création de nouvelles zones 30 et de nouvelles zones de rencontre ainsi que de nouveaux secteurs Paris Respire.

### *Investir pour une ville innovante et attractive*

Après les appels à projets « Réinventer Paris » et « Réinventer la Seine », la méthode est appliquée à d'autres thématiques. Dans un cadre qui dépasse la Ville de Paris, mais dans lequel celle-ci est central, l'Appel à projets « **Inventons la Métropole du Grand Paris** » est lancé et concerne plus d'une soixantaine de sites sur le territoire de la MGP nouvellement créée. Il s'agira également de lancer la **saison 2 de « Réinventer Paris »**. Dans le même esprit, l'initiative « **Paris fait Paris** » visera cette fois la réalisation de nouveaux équipements publics ou la rénovation d'équipements publics existants dans une démarche d'innovation.

La **politique d'innovation** sera renforcée selon 3 axes : une refonte de la politique de soutien aux structures et aux acteurs, y compris par un renouvellement du mécanisme Paris Innovation Amorçage ; un soutien à la formation dans le domaine du numérique ; un appui à la fabrication à Paris dans le cadre du Plan Maker. L'« **Arc de l'Innovation** » entrera dans une phase plus opérationnelle



avec les appels à projets utilisateurs qui permettront d'attirer et de sélectionner des porteurs de projets d'innovation dans les quartiers populaires.

Les **ambitions urbaines** seront poursuivies, notamment à la Porte Maillot, la Porte de Montreuil, dans le quartier de la Gare Montparnasse, sur Bercy-Charenton, Chapelle internationale, Gare des Mines-Fillettes, ou encore Porte de Vincennes.

En matière **d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante**, l'année 2017 poursuivra la dynamique d'investissement engagé par la Ville au bénéfice de l'attractivité du territoire parisien. Plusieurs projets de création ou de rénovation de campus innovants d'envergure internationale rentreront dans leur phase opérationnelle : le projet de rénovation du campus de l'ESPCI dans le 5<sup>ème</sup>, la construction du nouveau site du Centre de Recherche Interdisciplinaires dans le 4<sup>ème</sup> ou encore le nouveau campus de l'Ecole Normale Supérieure sur le site Jourdan dans le 14<sup>ème</sup>.

En matière d'emploi, la Ville déploiera le dispositif **Paris Code** qui vise à soutenir la formation et l'accès à l'emploi de 2000 développeurs-codeurs par an d'ici 2020. Un plan Seconde partie de carrière sera par ailleurs lancé afin de favoriser le retour à l'emploi des seniors, qui représentent près d'1 chômeur sur 4 à Paris. La montée en puissance du Service Initiative Emploi permettra la multiplication des chartes emploi qui permettent d'engager et d'accompagner les grands comptes parisiens dans leurs démarches d'embauches et de favoriser le recrutement de chercheurs d'emplois parisiens.

Paris poursuit sa lancée dans la promotion d'une économie vertueuse, qui tisse du lien social, protège les plus faibles ainsi que notre environnement. 2017 sera l'année de lancement de la **Maison des économies solidaires et innovantes** qui réunira l'ensemble de la communauté de l'économie sociale et solidaire parisienne afin de promouvoir l'innovation, la diffusion de cette économie qui a du sens, et le rayonnement international de l'économie responsable parisienne.

En matière de tourisme, après une année marquée par la baisse de fréquentation liée aux attentats, la Ville agira sur deux fronts : à court terme, une mobilisation exceptionnelle avec les acteurs du tourisme pour permettre une relance rapide à travers une promotion renforcée de la destination ; à long terme, le lancement du premier **schéma de développement touristique de Paris** pour bâtir une stratégie touristique ambitieuse et durable.

### ***Rendre notre ville plus propre et plus sûre***

En 2017, la Ville continuera de renforcer son action en matière de prévention et de la sécurité. L'enveloppe de 11M€ débloquée fin 2015 pour sécuriser les équipements municipaux accueillant des enfants sera complétée. Parallèlement, le budget 2017 prendra en compte la création de la **Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection** (DPSP) et l'augmentation de 1 000 à 1 900 agents via notamment des créations de postes. Ce sont ainsi 10 circonscriptions au lieu de 6 actuellement qui amélioreront dès 2017 le maillage territorial des agents en charge de la lutte contre les incivilités.

Mais parce que la politique de sécurité est indissociable de celle de prévention, l'année 2017 permettra de consolider le **dispositif dédié à la prévention**, notamment en direction des jeunes et des familles des quartiers populaires. Les 15 espaces de proximité verront leurs activités confortées. Un nouvel espace dédié aux familles et aux jeunes sera soutenu dans le quartier de la Place des Fêtes (19<sup>ème</sup>). Le nouveau centre social Rosa Parks, à la frontière des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements, débutera son activité et accueillera les habitants de ces arrondissements dans un bâtiment neuf. Le

Centre social Relais Ménilmontant, dans le 20ème, déménagera dans des locaux neufs et réhabilités à quelques rues de son ancien siège et touchera ainsi de nouveaux habitants.

Dans un contexte de menace terroriste persistante, **la Ville reconduira l'essentiel des dispositifs post-attentats mis en œuvre début 2016 et s'attachera à poursuivre la sécurisation des équipements municipaux.** En fonctionnement (5M€ en 2016), les principales mesures portent sur le soutien au monde associatif qui ont notamment concerné le fonds d'urgence pour le monde du spectacle et l'aide à la sécurisation des salles, l'accompagnement des jeunes, la prévention de la radicalisation, la cohésion sociale et la formation aux premiers secours. Des frais de gardiennage et heures supplémentaires ont par ailleurs permis de mieux sécuriser des événements et de soutenir des acteurs tels que Paris aide aux victimes, FENVAC et Protection civile. En investissement, ce sont près de 27 M€ qui sont mis en œuvre au total, dont 12 M€ d'enveloppe post-attentats pour des travaux de sécurisation sur l'ensemble des équipements, auxquels s'ajoutent des travaux de voirie (sécurisation des abords des équipements, crèches et écoles essentiellement), l'acquisition de défibrillateurs, le 2ème plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP 2) avec l'installation de 167 caméras de voirie supplémentaires, des travaux de sécurisation de l'Hôtel de ville, les équipements de protection individuels des agents et le renouvellement de la carte professionnelle afin de renforcer et de sécuriser les contrôles d'accès des bâtiments municipaux. En outre, un plan complémentaire d'équipement de nos écoles de 5 M€ vise à mettre en œuvre de la circulaire du Ministre de l'Intérieur et de l'Éducation nationale du 29 juillet 2016 imposant d'installer dans chaque école une sonnerie spécifique pour l'alerte intrusion terroriste. **Depuis décembre 2015, 950 équipements dont la sécurité devait être renforcée ont été identifiés en coopération avec les maires d'arrondissement,** principalement les écoles, les crèches mais aussi les équipements sportifs et culturels,... Bien que la Ville ait sollicité un financement de l'Etat auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour certaines de ces mesures, les moyens accordés ne seront pas à la hauteur des dépenses engagées par la Ville.

Dans le domaine de la **propreté et des déchets**, Paris poursuivra ses objectifs de renforcement de la propreté, de prévention et de valorisation des déchets.

En matière de recyclage, 2017 marquera une étape importante avec le développement de la collecte des biodéchets dans trois directions : la **collecte des biodéchets** produits par les restaurants municipaux, la collecte des biodéchets des ménages en porte à porte d'abord dans les 2ème et 12ème arrondissements, et le lancement d'un Plan compost pour développer le compostage de quartier. L'ouverture de nouvelles **recycleries-ressourceries** et l'expérimentation d'un territoire d'écologie industrielle dans le quartier des deux rives concrétiseront les engagements de la Ville adoptés lors des États Généraux de l'économie circulaire du Grand Paris.

Pour ce qui concerne la propreté, le déploiement du **Plan de renforcement de la propreté** sera poursuivi : accroissement des effectifs sur le terrain notamment l'après-midi et en soirée, mécanisation accrue des tâches, renforcement de la formation initiale et continue des agents, développement de la fidélisation des agents sur leur quartier, meilleure prise en compte des initiatives locales, développement du co pilotage avec les arrondissements et les conseils de quartier.

### *Améliorer la vie des familles, des enfants et des jeunes*

Dans le cadre de la nouvelle stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, ce sont **650 nouvelles places de crèche** qui seront ouvertes, soit 1400 places supplémentaires depuis 2014. Plus globalement, 2017 sera marquée par un développement important de nouveaux services, à l'instar de la création d'une **ludothèque mobile**, ou de l'évolution de l'aire de jeu place de la République. Une

attention particulière sera portée aux **enfants les plus vulnérables**. Les services d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers seront renforcés et un nouveau dispositif de parrainage des jeunes sortants de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) sera mise en place afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Au-delà des travaux de sécurisation, la priorité donnée à l'éducation se traduira par la poursuite de **nombreuses opérations de travaux dans les écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées municipaux parisiens**, notamment la réfection de la bibliothèque historique du collège-Lycée Charlemagne (4ème), la construction d'une nouvelle école rue de Constantinople (8è), la reconstruction du collège Paul Valery (12ème), la restructuration du lycée professionnel Maria Deraismes (17ème), la restructuration du collège Gérard Philippe (18ème), la reconstruction de la maternelle Fessart (19ème), la restructuration du collège Claude Chappe (19<sup>e</sup>) et l'extension du collège Lucie Faure (20ème).

La Ville continuera par ailleurs, en s'appuyant sur le nouveau Projet Éducatif Territorial de Paris, de proposer aux jeunes Parisiens des dispositifs favorisant **la réussite scolaire de tous**, le développement de la **citoyenneté et la promotion des valeurs de la République**. Le Budget Participatif des écoles et des collèges lancé en 2016 et doté de 10M€ sera reconduit.

En matière de jeunesse, la Ville poursuivra sa politique en faveur de l'autonomie des jeunes et expérimentera la **clause d'impact jeunesse**, clause qui correspond à une évaluation pour anticiper les conséquences des délibérations sur la situation des jeunes. 2017 sera une année riche pour les équipements municipaux dédiés à la jeunesse et au lien inter-générationnel avec l'ouverture du centre Paris Anim' Daviel (13<sup>e</sup>) et des espaces Paris jeunes Belleville et Davout et le déploiement de la marque Paris Anim'.

### ***Développer l'accès à culture et soutenir la création***

**L'accès de tous les Parisiens à la culture** et à la pratique artistique constitue l'ambition majeure de la politique culturelle de la Ville. Paris cherche à attirer des publics toujours plus nombreux et diversifiés dans ses équipements de proximité grâce notamment à une politique résolue de développement des services et d'extension des horaires d'ouverture. En matière de **lecture publique**, chaque année de nouvelles médiathèques sont ouvertes au public le dimanche. Après la médiathèque Françoise Sagan (10e) en 2015 et de la médiathèque de la Canopée des Halles (1er), début 2016, la médiathèque Hélène Berr (12e) ouvrira au public le dimanche début 2017 suite à une concertation avec les personnels et l'octroi des moyens humains et financiers nécessaires. Par ailleurs, les lieux d'accueil des Parisiens et Parisiennes ayant des **pratiques amateurs** seront à l'honneur avec l'ouverture d'une cinquième antenne de la Maison des pratiques artistiques en amateur dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. 2017 sera également l'année du déploiement en année pleine de la réforme des **conservatoires** et en particulier du plan de sensibilisation musicale à l'attention de la totalité des élèves de CP à Paris.

La Ville de Paris continuera à soutenir la **création artistique** à travers la révision de ses aides à destination des équipes artistiques en spectacle vivant et en arts plastiques et visuels qui complète une politique d'investissement important, avec notamment l'ouverture d'un nouveau lieu de fabrique, « Les plateaux sauvages », né du rapprochement du Vingtième Théâtre et du Centre d'Animation Les Amandiers, la réouverture du Théâtre 13 jardin et le lancement des opérations de rénovation des Théâtres de la Ville et du Châtelet. La mise en œuvre du plan pour les **édifices culturels** verra notamment le lancement de trois opérations de rénovation d'envergure des églises Saint Augustin (8<sup>e</sup>), Saint Eustache (1<sup>er</sup>) et de la Madeleine (8<sup>e</sup>).

La Ville de Paris poursuit son soutien aux **métiers de création** avec le lancement des travaux de mise aux normes du site des Frigos (13<sup>e</sup>). Attentive également à la formation, la Ville soutiendra l'initiative de la Conférence des 4 écoles d'arts appliqués pour créer un diplôme valant grade de master.

La programmation de plus d'une vingtaine d'expositions et l'amélioration de la scénographie des collections permanentes permettront en 2017 de conforter l'engouement du public pour les **14 musées de la Ville**. L'amélioration de la qualité d'accueil et du confort de visite sera un axe de travail important, avec des travaux prévus, mais également avec la généralisation de l'usage d'outils numériques. L'année 2017 sera également marquée par le lancement de plusieurs chantiers emblématiques comme la rénovation du musée Carnavalet – dont la réouverture est prévue début 2020- , et le déplacement du musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris – Musée Jean Moulin qui prendra ses nouveaux quartiers place Denfert-Rochereau en août 2019.

### ***Développer les pratiques sportives et soutenir notre candidature aux JO***

En matière sportive, l'année 2017 verra un **renforcement de la pratique sportive** avec la livraison de nombreux équipements de proximité parmi lesquels le gymnase Neuve Saint-Pierre (4<sup>ème</sup>), le centre sportif Bréguet (11<sup>ème</sup>), le gymnase Baron Leroy / Gerty Archimède (12<sup>ème</sup>) et le Gymnase Batignolles (17<sup>ème</sup>). Le Plan Nager à Paris verra de nouvelles concrétisations avec la réouverture des piscines Emile Anthoine (15<sup>ème</sup>) et des Amiraux (18<sup>ème</sup>), le lancement des travaux des piscines Élisabeth (14<sup>ème</sup>) et Lumière (20<sup>ème</sup>) ainsi que l'ouverture d'une baignade au sein du bassin de la Villette (19<sup>ème</sup>). Engagement de mandature, la pratique sportive dans l'espace public prendra une dimension supplémentaire avec la mise en œuvre de l'appel à projet « **Paris Terrain de Jeux** ».

Après avoir accueilli l'Euro 2016, Paris vivra une année intense en matière de grands événements sportifs, avec les championnats du monde de Handball, de Hockey-sur-glace et de lutte, qui seront autant de temps de mobilisation en vue de l'attribution des **Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**. Dans cette perspective, la Ville mettra en œuvre les 43 mesures du plan d'accompagnement de la candidature tourné vers le développement de la pratique sportive, l'inclusion sociale et la construction d'une ville durable, innovante et métropolitaine.

\*\*\*

Dans un contexte de contrainte budgétaire accrue et de croissance économique limitée, la collectivité parisienne poursuit avec constance la stratégie budgétaire qu'elle a affirmée depuis le début de mandature : sobriété en fonctionnement, stabilité des taux de fiscalité directe locale pour les Parisiens, programme d'investissement ambitieux et progression de la dette modérée. Cet engagement de sérieux budgétaire est un élément essentiel à la réussite de notre programme de mandature mais aussi de notre capacité à relever les défis et ambitions de cette année 2017, tant sur le front de la sécurité, de la solidarité, de l'emploi, du climat, que du rayonnement international de notre ville, que nous portons à travers la candidature olympique, tout cela dans un souci permanent de consolidation de la solidité financière de notre collectivité.